

Réunion délégués du personnel DTmp Sud-Ouest du 19 février 2008

Questions CFE-CGC

1) Suite à la libération du bâtiment de Belle Marion (Anglet), le personnel n'aura plus accès à la restauration collective. Est-il prévu de fournir des tickets restaurants, et si oui, à partir de quelle date ?

Réponse : La majorité des salariés qui travaillaient fin 2007 sur le site de Belle Marion utilisent déjà des titres restaurant. Les quelques salariés qui déjeunent à la cantine de Belle Marion (en 2007, 8 repas par jour en moyenne) pourront utiliser des titres restaurant à compter du 1^{er} avril 2008, avec 2 valeurs nominales au choix : 5,95 ou 4,07 euros conformément aux dispositions en vigueur au sein de l'ex DR Aquitaine.

2) Quelle est la situation de la restauration collective sur Pau suite à la libération en cours du bâtiment de Derême ?

Réponse : Concernant Pau Derême, le contrat du Restaurant Inter Entreprises sera résilié en date du 29 février 2008. L'adhésion temporaire au Restaurant Inter Administratif de Pau a été actée au 1^{er} mars 2008 dans l'attente d'une décision définitive sur le maintien d'un Restaurant Inter Entreprises à Pau Derême. Les discussions pour la reprise du Restaurant Inter Entreprises par la Communauté d'Agglomération de Pau au 1^{er} mars 2008 se poursuivent.

3) Les Entretiens Individuels sont en cours, et les Parts Variables doivent être payées au mois de mars. Peut-on savoir quels étaient les objectifs collectifs pour le S2/2007, et quel est leur niveau d'atteinte ?

Réponse : Pour les cadres de la DT moyens propres Sud-Ouest, la part collective pour le 2^{ème} semestre 2007 est basée sur

- la moyenne des résultats métier (contrats de service) des unités opérationnelles pour la DT moyens propres hors Directions Régionales et les résultats métier pour chacune des deux Directions Régionales (à hauteur de 50%)
- les résultats act de la Direction Territoriale (à hauteur de 50%)

Le taux d'atteinte est de 106% pour la DT moyens propres hors Direction Régionales, 105% pour la Direction Régionale Aquitaine et 104% pour la Direction Régionale Limousin Poitou Charentes.

4) Un point sur la situation des personnes en redéploiement sur la DTmp : toutes les personnes concernées sont-elles aujourd'hui sur une mission bien formalisée ?

Réponse : Sur le périmètre de la DT moyens propres Sud-Ouest, 3 salariés restent en situation de déploiement à ce jour. Les salariés concernés sont aujourd'hui affectés à des missions temporaires formalisées à l'exception de l'une d'entre elles qui est en arrêt maladie depuis plusieurs mois.

Questions CFDT

1) Est-ce que tous les cadres en redéploiement ont une mission ?

Réponse : Sur le périmètre de la DT moyens propres Sud-Ouest, 3 salariés restent en situation de déploiement à ce jour. Les salariés concernés sont aujourd'hui affectés à des missions temporaires formalisées à l'exception de l'une d'entre elles qui est en arrêt maladie depuis plusieurs mois.

2) Où en est le remplacement du médecin du travail du Limousin ?

Réponse : La Direction Territoriale étudie actuellement les deux seules candidatures reçues à ce jour.

3) A quelle date est prévue la signature de l'accord d'entreprise permettant le déblocage exceptionnel de la participation (loi du 8/02/2008) pour les salariés ayant placé la participation sur les titres de l'entreprise ?

Réponse : Le déblocage exceptionnel de la participation prévue par la loi est d'application directe et ne nécessite pas un accord d'entreprise. Une négociation est obligatoire pour éventuellement étendre le bénéfice de cette mesure aux sommes versées au-delà de la réserve spéciale de participation ou au déblocage des titres, parts et actions affectés à un PEE ou à un PERCO. Nous n'avons pas d'information particulière sur l'éventualité d'une telle négociation à FT SA.

4) A quelle date le restaurant actuel de Pau Derême géré par la SODEXHO va fermer ?

Où en est la négociation pour une reprise de cette structure par la Communauté d'Agglo de Pau ?

Réponse : Concernant Pau Derême, le contrat sera résilié en date du 29 février 2008. L'adhésion temporaire au Restaurant Inter Administratif de Pau a été actée au 1^{er} mars 2008 dans l'attente d'une décision définitive sur le maintien d'un Restaurant Inter Entreprises à Pau Derême. Les discussions pour la reprise du Restaurant Inter Entreprises par la Communauté d'Agglomération de Pau au 1^{er} mars 2008 se poursuivent.

5) Un panneau d'affichage pour les DP de la DTmp est actuellement installé dans les locaux de Pau Derême. Quand les derniers services de la DTmp présents sur ce site auront déménagé, où sera installé ce panneau ?

Réponse : Vu le faible nombre de salariés installés dans les bâtiments de Pau Buros et Pau Béziou, un panneau d'affichage ne nous paraît pas indispensable. Il pourrait être envisagé de mettre un classeur à disposition des salariés, qui serait consultable à leur demande.

Par ailleurs tous les salariés ont accès au disque S:/ où sont placées les réponses aux questions des délégués du personnel.

Dans la mesure où l'accord sur la mise en place et le fonctionnement des IRP à FT SA prévoit que le nombre de panneaux, leur dimension et leur emplacement sont déterminés en accord avec le chef d'établissement secondaire, cette question peut faire l'objet d'une discussion en séance pour déterminer la meilleure solution possible.